



# FITA Information

## Congrès

**V**euillez svpl prendre bonne note que le Congrès se déroulera les **13 et 14 Septembre 2001**. Il n'y aura pas de pré-congrès comme indiqué sur l'invitation envoyée par les organisateurs. Les autres dates qui ont été publiées sont les dates exactes.

Nous vous rappelons également que tous les candidats aux élections du Congrès doivent nous faire parvenir leur CV selon le formulaire envoyé aux Associations Membres. Le formulaire doit être signé par l'Association membre qui soumet la candidature (dans la plupart des cas celle à laquelle appartient le candidat, mais ce n'est pas une obligation). Le candidat doit également fournir une preuve d'appartenance à son Association membre sous les différentes formes suivantes :

- Soit la signature du formulaire par l'association membre qui confirme l'appartenance du candidat à celle-ci
- Soit envoyer une copie de sa carte de membre
- Soit envoyer une lettre de l'Association membre qui confirme l'appartenance du candidat.

## Championnats du Monde, Pékin

Nous demandons à toutes les Associations membres qui envoient des délégués ou des participants de faire parvenir une photo passeport au bureau de la FITA afin d'imprimer leurs cartes d'accréditation. Les archers ou les officiels qui avaient une carte d'accréditation avec photo-passeport à Florence pourront utiliser la même à Pékin et nous vous prions de les emporter avec vous. Les délégations qui n'auront pas envoyé les photos dans les temps, pourront être confrontées à des délais pour ce qui est de l'obtention de leur carte. Le dernier délai pour la réception des photos au bureau de la FITA est le 5 septembre prochain.

## Nouveaux comptes bancaires

### INFORMATION IMPORTANTE !

Veillez prendre note que le compte bancaire de la FITA ne se trouve plus à l'UBS S.A. à Lausanne, mais maintenant à la BCV, Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne. Les coordonnées de la banque sont les suivantes :

Banque Cantonale Vaudoise  
 Pl. St-François 14  
 1003 Lausanne  
 Code Swift : BCVLCH2L  
 Compte CHF : No. 5017.34.47  
 Compte USD : No. 5017.34.48  
 Clearing : 767

Merci de n'utiliser que ces 2 comptes à l'avenir pour vos paiements. Nous vous rappelons également que les chèques sont à envoyer à la FITA et non directement à la banque.

## Contenu

- 1 Congrès
- 2 Ch. Monde extérieur
- 3 Comptes bancaires
- 4 Interprétations
- 5 FITA@70
- 6 Solidarité Olympique
- 7 Divers
- 8 Calendrier

## Interprétations

## Interprétation du Comité C&amp;R No. 1

La question suivante a été soulevée par l'Australie

Est-ce que l'utilisation d'un arc recurve munis d'accessoires compound est autorisée dans la division arc à poulie et peut-on avec ce dernier obtenir une récompense FITA ?

Le comité C&R a décidé à l'unanimité que selon les articles 4.3.1 ; 7.3.1 et 7.3.3. les divisions recurve et à poulie font parties de deux types de compétition bien différents. La division arc à poulie n'est pas « ouverte », l'arc compound est clairement défini dans l'art. 7.3.3.1, l'arc recurve est décrit dans l'article 7.3.1.1.

Selon ces règles, les compétiteurs à arc recurve peuvent seulement disputer les épreuves FITA et recevoir des récompenses ou des records FITA dans leur propre division en utilisant les équipements tels que décrits dans l'article 7.3.1. Un équipement différent ne fait pas d'un arc recurve un arc à poulie, cependant, il pourra être utilisé dans une compétition qui n'est pas reconnue par la FITA.

## Interprétation du Comité C&amp;R No. 2

A la demande d'un membre du conseil certaines questions ont été posées quant à l'adhésion des Associations Membres à d'autres organisations de Tir à l'Arc. Le comité C&R a résumé ses interprétations en 3 affirmations :

1. La FITA reconnaît l'existence d'autres organisations de Tir à l'Arc (voir art. 1.3.22). La FITA a pour objectif de coopérer avec les autres fédérations qui pratiquent notre sport ou avec d'autres Fédérations de Tir à l'Arc et si possible par la suite obtenir l'intégration.
2. Une Association Membre de la FITA peut si nécessaire joindre d'autres Fédérations de Tir à l'Arc en plus de son adhésion à la FITA.
3. Une Association Membre de la FITA peut (sans se soucier de ce qui précède) organiser les Championnats 3D nationaux ou internationaux selon les règles IBO et remettre des récompenses qui ne sont pas reconnues officiellement par la FITA.

## Clarification de C&amp;R

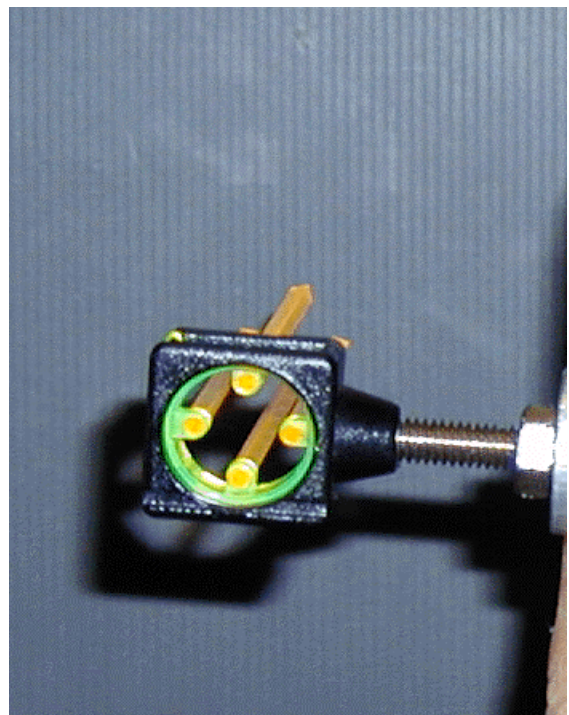
La FITA reconnaîtra le record tiré comme faisant partie du tour olympique si cette épreuve fait partie des tournois enregistrés pour des records du Monde. Donc, s'il n'y a par exemple que 20 participants, les archers peuvent tirer un record du monde pour les 1/8e de finale et ainsi de suite. Les matches avec exemption ne sont pas valables pour les records du monde comme il n'y a pas d'adversaires.

## Interprétation du comité technique no.1

Le Comité Technique de la FITA a décidé à l'unanimité que le tunnel de viseur Beiter à fibres optiques multiples (4 au total) ou tout autre instrument de visée allongé n'est pas légal selon les règles en vigueur actuellement, vu qu'il représente une aide de visée. Il est admis pour la division arcs à poulies. En raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan du tir.

Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée avec un point de visée simple ou multiple et qui dépasse 2 cm de longueur, n'est pas réglementaire pour la division des arcs recurve (conventionnels). La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique) pour la division arcs recurve est de 2 cm, hormis une possible simple fibre optique.

Note: Une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée, par conséquent seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge. Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique) qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.



Tunnel de viseur Beiter avec multiples points de visée en fibre optique.

## Interprétation du comité technique no. 2

En réponse à la question posée par un archer de Nouvelle-Zélande, le comité Technique donne l'opinion suivante :

Bien que la règle en cours comme décrite dans l'art. 7.3.1.7 et 7.3.3.7 indique que « les flèches ne doivent pas excéder 9.3mm) et qu'une flèche consiste en un tube, un point, une encoche et un empennage, l'article ne s'applique pas en référence à la pointe de la flèche. Cependant, la pointe ne devrait pas être limitée à 9.3mm. Selon les conditions actuelles de tir, la pointe de la flèche apporte plus qu'une simple fonction. La pointe ne doit pas seulement créer un passage pour permettre au tube de passer, mais la pointe doit également offrir une protection au tube. Afin de protéger le tube de manière adéquate, la pointe doit être un peu plus large en diamètre. La pointe doit être suffisamment large pour offrir une résistance au tube, et dans le cas où on utilise des flèches en carbone, il doit protéger le carbone pour prévenir le pelage et l'apparition d'écharde sur le tube, afin d'éviter tout danger potentiel pour l'archer. En plus, pour des raisons pratiques, il est bénéfique d'avoir une pointe un peu plus large que le que le tube, pour retirer la flèche de nombreuses cibles manufacturées.

Dans certains cas lorsque la matière de la cible est très dure ou dense, une pointe légèrement plus grosse aide à réduire la friction du tube dans la butte de tir et permet d'en retirer plus facilement les flèches.

Cependant lors de l'impact, la pointe ne doit pas occasionner de dommages exagérés au blason et à la butte de tir par un diamètre trop important.

A cet effet, le Comité Technique de la FITA pense qu'un diamètre maximal doit être arrêté pour la pointe de flèche, comme cela a été fait pour le tube.

**Notre comité pense qu'un diamètre maximal de 9,4 mm pour la pointe est suffisant pour protéger un tube de 9,3 mm et ne pas occasionner de dégâts exagérés aux cibles.**

Au sujet de la légalité des tubes de moins de 9,3 mm de diamètre, tous les tubes de diamètre 23 sont réglementaires sauf le 23-17. Les tubes de diamètre 23 réglementaires selon la production actuelle et qui respectent la règle maximale de 9,3 mm sont les : 23-12, 23-13, 23-14 et 23-15.

### Interprétation du comité de tir sur cibles No.1

Est-ce que la distance minimum de 15cm (article 8.1.4) entre la colonne des cibles de 40cm pour le tir en salle peut être réduite si des circonstances spéciales le demandent ? Si c'est le cas, est-ce qu'il y a une limite inférieure à ne pas dépasser ? Y a-t-il d'autres conditions qui devraient être respectées ? (Arrangement uniforme des cibles sur la ligne de tir)

Le comité de tir sur cible considère la règle en question comme adéquate en ce qui concerne le

positionnement des cibles. Cependant, en cas de circonstances extraordinaires qui demandent certains ajustements concernant l'espace entre les colonnes de cibles, de tels ajustements ne conduiront à aucun changement de statut des tournois. Dans ce cas, les juges des tournois prendront les mesures nécessaires dans l'intérêt des archers.

### FITA@70

Nous offrons à nos Associations membres la possibilité d'acheter le drapeau [FITA@70](#) qui a été présenté à Florence. (voir photo)

Nous avons déjà reçu plusieurs demandes et nous prions les membres intéressés par l'achat d'un drapeau d'envoyer leurs commandes au bureau de la FITA avant le 15 juin prochain.

Le prix du drapeau sera de 125 US\$ +p&p



Les dimensions sont : 3m \* 0.95m

Le mois prochain vous recevrez également un catalogue de vente comprenant les articles qui ont été créés spécialement à l'occasion du 70e anniversaire de la FITA et qui pourront ainsi être vendus aux Associations membres pour autant que la demande soit suffisante...

### Solidarité Olympique

Vous trouverez en annexe de ce FITA Info No. 12, le programme de Solidarité Olympique pour 2001 – 2004. Il est également accessible sur notre site internet.

### Divers

La FITA remercie les donateurs de matériel pour les activités DTAC : Asahi; BCY; Angel; WinWin; Hoyt; Arizona Archery Entreprises; Beiter and Easton.

## Calendrier

2001

22-27 Mai	<b>Festival Olympique Mexicain</b>	Alameda Oriente (MEX)
23-26 Mai	Coupe Juniore Européenne	Wyhl (GER)
25-30 Mai	<b>4e tournoi international de Tir à l'arc de Corée</b>	Seoul (KOR)
20-23 Juin	<b>Grand Prix Européen – 2ème étape</b>	Antalya (TUR)
30 Juin –7 Juillet	<b>XIX Torneo Batalla de Carabobo</b>	Valencia (VEN)
18-24 Juin	<b>Coupe Pacific d'Océanie</b>	Tahiti (FPO)
11-14 Juillet	Coupe Junior Européenne	Nymburk (CZE)
16 - 22 Juillet	Championnats Européens de Tir à l'Arc en Campagne	Zelezna Ruda (CZE)
25-28 Juillet	<b>Grand Prix Européen - Finale</b>	St.Petersburg (RUS)
30 Juillet - 3 août	<b>117es Championnats Nationaux de Tir à l'Arc en Plein Air</b>	Canton (USA)
17-19 août	Jeux Mondiaux (Disciple de Tir à l'Arc en campagne)	Akita (JPN)
28 août - 2 sept.	Championnats Juniors Européens	Porec (CRO)
16-22 sept. (D.T. Pascal Colmaire)	<b>XLI Championnats du Monde de Tir à l'Arc en Plein Air</b>	Beijing (PR China)
Novembre	VII Jeux d'Amérique Centrale	Guatemala

**NB : Les tournois de classement mondiaux sont indiqués en caractères gras.**

2002

30 juillet – 1 août	Jeux des Petites Nations d'Europe	Luxembourg (LUX)
9-14 septembre (D.T. Per Bolstad)	XVIII Championnats du Monde de Tir à l'Arc en Campagne	Canberra (AUS)
5-10 Octobre	Masters Games (D.T. Carole Hicks)	Melbourne (AUS)

2005

14-24 Juillet	Jeux Mondiaux	Duisburg (GER)
---------------	---------------	----------------

Les Associations Membres souhaitant organiser un Championnat du Monde qui n'est pas encore alloué sont priées de contacter le bureau de la FITA.

Nous avons reçu une demande de la Suède pour les Championnats du Monde de Tir en Campagne en 2006. Une décision sera prise concernant ces championnats lors du prochain congrès. Nous attendons encore des candidatures pour les épreuves suivantes :

- 2002 Championnats du Monde junior de Tir sur cible en plein air
- 2003 Championnats du Monde de Tir sur cible en salle
- 2003 Championnats du Monde de Tir sur cible en plein air et qualification olympique
- 2004 Championnats du Monde de Tir en campagne
- 2004 Championnats du Monde junior en plein air